

# CLUB D'EDUCATION CANINE DE TOMBLAINE



Siège social : 9, chemin Derrière la Ville 54270 ESSEY-LES-NANCY

Président : Jean-Pierre GERARDIN

☎ 07.77.31.09.60

Mail : cect54510@gmail.com

## RENOUVELLEMENT D'ADHESION

### ADHERENT

Nom ..... Prénom.....  
Né(e) le ..... A .....  
Adresse .....  
Ville..... Code Postal.....  
Profession..... Employeur.....  
Tél domicile..... Tél portable.....  
Adresse Mail .....

### VOTRE CHIEN

Nom ..... Affixe.....  
Race..... Sexe .....  
Né(e)..... N°L.O.F.....  
N° Tatouage/puce.....  
Son caractère.....  
Son origine (élevage, particulier, SPA) .....  
Cabinet vétérinaire..... Assureur.....

Je m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et à fournir tous les justificatifs nécessaires à mon adhésion.

j'autorise

je n'autorise pas

Le club canin à utiliser mon image sur des supports photos et/ou vidéos à des fins pédagogiques et/ou de communication.

Je règle la somme de 80,00 € (64 € de cotisation valable 1 an et 16 € de cotisation dus à la Société Canine de Lorraine) :

- Par chèque bancaire à l'ordre du CECT
- En espèces

Paiement en plusieurs mensualités possibles

Fait à ..... le .....

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

# CLUB D'EDUCATION CANINE DE TOMBLAINE



Siège social : 9, chemin Derrière la Ville 54270 ESSEY-LES-NANCY

Président : Jean-Pierre GERARDIN

☎ 07.77.31.09.60

Mail : cect54510@gmail.com

## Documents à fournir :

- Le formulaire de demande de renouvellement d'adhésion complété
  - Copie de la 1<sup>ère</sup> page (nom propriétaire et du chien) et de la page des vaccins du carnet :de santé
  - Une attestation de votre assureur (responsabilité civile pour votre chien avec la mention suivante : " (nom *du chien* est assuré pour les dommages causés à autrui)"
  - Éventuellement une autorisation parentale pour les mineurs (**à télécharger**)
- 
- La vaccination contre la rage n'est pas obligatoire mais vivement conseillée, de même que la vaccination contre la toux du chenil.

## Pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie : fournir les documents suivants :

- Attestation de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie (chiens d'attaques)
- Copie du permis de détention de chien catégorisés (provisoire pour les - de 8 mois) ou définitif (pour les + de 8 mois)
- Copie de la page du carnet santé mentionnant la dernière vaccination contre la rage